

Correction devoir maison

1er : Que faut-il faire pour vendre au moins 1 chiens ou 1 chats en France

2ème : Quelles sont les obligations pour un éleveur de chiens et chats

3ème Si une personne veut vendre un chien ou un chat sur une annonce ; que doit-il faire

4ème Lorsqu'une animalerie ou un éleveur vend un chien ou un chat, que doit-il fournir au client

5ème : Que doit-on faire si l'on veut donner un chien ou un chat

6ème : Que doit-on faire si on veut partir en vacances avec son chien ou son chat

Réponse :

1er : Que faut-il faire pour vendre au moins 1 chiens ou 1 chats en France ?

Pour vendre au moins un chien ou un chat en France, il faut être enregistré comme éleveur et être déclaré comme un professionnel.

2ème : Quelles sont les obligations pour un éleveur de chiens et chats ?

Les obligations des éleveurs sont les suivantes :

- se déclarer à la chambre d'agriculture pour obtenir un numéro SIREN
- disposer des connaissances et des compétences requises (obtenir une attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèce domestique –anciennement le certificat de capacité).
- disposer de locaux conformes aux règles sanitaires et de protection animale (arrêté ministériel du 3 avril 2014, fixant les règles sanitaires et de protection animale
- les animaux doivent avoir été identifiés par un tatouage ou une puce électronique et être âgés de plus de huit semaines.

3ème Si une personne veut vendre un chien ou un chat sur une annonce ; que doit-il faire ?

Les vendeurs doivent obligatoirement mentionner sur toute annonce de vente de chiens ou de chats les éléments suivants

- leur numéro SIREN (ça veut dire que l'on a déclaré son activité d'éleveur)
- l'âge des animaux à céder
- le numéro d'identification de l'animal ou celui de la mère
- l'inscription ou non à un livre généalogique (LOF pour les chien et LOOF pour les chats)
- le nombre d'animaux de la portée.

4^{ème} : Lorsqu'une animalerie ou un éleveur vend un chien ou un chat, que doit il fournir au client

L'animal sera vendu avec :

- une attestation de cession (document rempli par le vendeur)
- une carte d'identification de l'animal (avec numéro de puce électronique ou du tatouage).
- les documents généalogiques pour les chiens et chats de race (LOF pour les chien et LOOF pour les chats)
- un document d'information sur les caractéristiques et les besoins de l'animal contenant également des conseils d'éducation pour les chiens
- un certificat vétérinaire attestant du bon état sanitaire de l'animal

5^{ème} : Que doit-on faire si l'on veut donner un chien ou un chat

Les dons ne nécessitent pas de se déclarer et d'obtenir un numéro SIREN

Obligation si on veut donner un chien ou un chat

- seuls les animaux identifiés et âgés de plus de huit semaines peuvent être donnés
- le donneur doit également fournir un certificat vétérinaire au nouveau propriétaire
- de plus, l'annonce doit clairement indiquer la mention « gratuit

Particularité pour les chiens et chats de race (LOF ou LOOF) : Pour les éleveurs commercialisant uniquement des animaux inscrits à un livre généalogique, qui ne produisent pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal, il existe des dispositions particulières (le vendeur doit mentionner, dans son annonce, le numéro de portée attribué par les livres généalogiques).

6^{ème} : Que doit-on faire si on veut partir en vacances avec son chien ou son chat

Voyages et déplacements des carnivores domestiques en Europe.

Les chiens ou les chats (mais aussi les furets) devront être munis d'un passeport pour animaux de compagnie qui s'obtient auprès d'un vétérinaire.

Informations complémentaires

Un chien LOF, c'est quoi ? Le LOF, ou Livre des Origines Français, est le registre créé en 1885 où sont répertoriées les origines des chiens français de race. Seuls les chiens inscrits au LOF ont droit à l'appellation « chien de race » qui justifie un prix plus élevé qu'un chien croisé, d'apparence ou de type racial. Un chien LOF possède un certificat de naissance attestant de son inscription au LOF par son éleveur, ou un pedigree lorsqu'il a été confirmé.

Pour les chats, l'appellation « chat de race » c'est le LOOF (Le Livre officiel des origines félines)